

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2023 Révision: 11.02.2023

Numéro de version 26 (remplace la version 25)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: GRF NO-SPAT AE 400ML*12 L222
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Agent de métallurgie
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Bison International Dr.A.F.Philipsstraat 9 NL-4462 EW Goes PO Box 160 NL-4460 AD Goes

tel. +31 88 3235700 fax. +31 88 3235800

e mail: sds@boltonadhesives.com

· Service chargé des renseignements: Bison QESH

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

Carc. 2 H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Aerosol 3 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

FR-FR

www.griffon.eu 1/11



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2023 Révision: 11.02.2023

Numéro de version 26 (remplace la version 25)

Nom du produit: GRF NO-SPAT AE 400ML*12 L222

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

dichlorométhane

· Mentions de danger

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues

et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des veux/du visage.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50

°C/122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description: Produit pour usinage des métaux

· Composants dangereux:		
CAS: 75-09-2 EINECS: 200-838-9 Numéro index: 602-004-00-3	dichlorométhane © Carc. 2, H351	50-100%
CAS: 124-38-9 EINECS: 204-696-9	dioxyde de carbone substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	

Indications complémentaires:

Propellant: CO2

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR-FR

(suite page 3)

www.griffon.eu 2/11



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2023 Révision: 11.02.2023

Numéro de version 26 (remplace la version 25)

Nom du produit: GRF NO-SPAT AE 400ML*12 L222

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Aucune mesure particulière n'est requise.

- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.

(suite page 4)

FR-FR

www.griffon.eu 3/11



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2023 Révision: 11.02.2023

Numéro de version 26 (remplace la version 25)

Nom du produit: GRF NO-SPAT AE 400ML*12 L222

(suite de la page 3)

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- Classe de stockage: 2 B
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

75-09-2 dichlorométhane

VLEP Valeur momentanée: 356 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 178 mg/m³, 50 ppm

C2, risque de pénétration percutanée

124-38-9 dioxyde de carbone

VLEP Valeur à long terme: 9000 mg/m³, 5000 ppm

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Épaisseur du matériau recommandée: > 0,12 mm

Caoutchouc nitrile

(suite page 5)

FR-FR

www.griffon.eu 4/11



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2023 Révision: 11.02.2023

Numéro de version 26 (remplace la version 25)

Nom du produit: GRF NO-SPAT AE 400ML*12 L222

(suite de la page 4)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 10 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 section 3: taux 1).

Protection des yeux/du visage Pas nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

· État physique Aérosol

· Couleur: Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique
 Seuil olfactif: Non déterminé.
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

et intervalle d'ébullition 40 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: 13 Vol % Supérieure: 22 Vol %

• **Point d'éclair** Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

• Température d'inflammation: 605 °C

• Température de décomposition: Non déterminé. • pH Non déterminé.

· Viscosité:

Viscosité cinématiqueDynamique:Non déterminé.Non déterminé.

· Solubilité

· **I'eau:** Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur

log)
Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:
453 hPa

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
Densité relative
Densité de vapeur:
Non déterminé.
Non déterminé.

• 9.2 Autres informations Toutes les données physiques pertinentes ont

été déterminées pour le mélange. Toutes les données non déterminés ne sont pas mesurables ou non pertinentes pour la

caractérisation du mélange.

· Aspect:

· Forme: Aérosol

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

(suite page 6)

FR-FR

www.griffon.eu 5/11



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2023 Révision: 11.02.2023

Numéro de version 26 (remplace la version 25)

Nom du produit: GRF NO-SPAT AE 400ML*12 L222

(suite de la page 5)

· **Propriétés explosives:** Non déterminé.

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques: 87,5 % · Teneur en substances solides: 0,0 %

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non applicable.

Informations concernant les classes de

danger physique

Substances et mélanges explosibles néant
 Gaz inflammables néant

· **Aérosols** Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet

de la chaleur.

néant · Gaz comburants · Gaz sous pression néant Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Matieres et meianges auto-ecnaumants · Substances et mélanges qui dégagent des

gaz inflammables au contact de l'eau néant
Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques néant

Substances ou mélanges corrosifs pour les

métauxnéantExplosibles désensibilisésnéant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

FR-FR

www.griffon.eu 6/11



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2023 Révision: 11.02.2023

Numéro de version 26 (remplace la version 25)

Nom du produit: GRF NO-SPAT AE 400ML*12 L222

(suite de la page 6)

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:				
75-09-2 dichlorométhane				
Oral	LD50	2136 mg/kg (rat)		
Inhalatoire	LC50/4 h	88 mg/l (rat)		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Non applicable.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Susceptible de provoquer le cancer.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Indications toxicologiques complémentaires:
- · Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité) Non applicable.
- · Sensibilisation Non applicable.
- · Toxicité par administration répétée Non applicable.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- · 12.7 Autres effets néfastes
- Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 8)

FR-FR

www.griffon.eu 7/11



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2023 Révision: 11.02.2023

Numéro de version 26 (remplace la version 25)

Nom du produit: GRF NO-SPAT AE 400ML*12 L222

(suite de la page 7)

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

- · Emballages non nettoyés:
- Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR/ADN, IMDG, IATA UN1950
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR/ADN 1950 AÉROSOLS
- · IMDG, IATA AEROSOLS
- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR/ADN



 • Classe
 2 5T Gaz.

 • Étiquette
 2.2+6.1

· IMDG



 · Class
 2 Gaz.

 · Label
 2.2/6.1

·IATA



· Class 2 Gaz. · Label 2.2 (6.1)

(suite page 9)

FR-FR

www.griffon.eu 8/11



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2023 Révision: 11.02.2023

Numéro de version 26 (remplace la version 25)

Nom du produit: GRF NO-SPAT AE 400ML*12 L222

	(suite de la page
14.4 Groupe d'emballage ADR/ADN, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre pa l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): No EMS: Stowage Code Segregation Code	Attention: Gaz. F-D,S-U SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacit of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with capacity above 1 litre: Category B. For WAST AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacit of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision class 2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport: · Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: Forbidden On cargo aircraft only: Forbidden
· ADR/ADN · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport	120 ml Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 1
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) · Remarques:	1L Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity Under certain conditions substances in Class
	(flammable liquids) can be classified i packinggroup III. See IMDG, Part 2, Chapter 2.3, Paragraph 2.3.2.2

www.griffon.eu 9/11



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2023 Révision: 11.02.2023

Numéro de version 26 (remplace la version 25)

Nom du produit: GRF NO-SPAT AE 400ML*12 L222

(suite de la page 9)

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.2 (6.1)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 59
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

 Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008			
Aérosols, Section 2.3.1	Règles d'extrapolation		
	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.		

- · Service établissant la fiche technique: Bison QESH
- · Contact: Reach coordinator
- Date de la version précédente: 22.01.2022
 Numéro de la version précédente: 25
- Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

(suite page 11)

FR-FR

www.griffon.eu 10/11



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.02.2023 Révision: 11.02.2023

Numéro de version 26 (remplace la version 25)

Nom du produit: GRF NO-SPAT AE 400ML*12 L222

(suite de la page 10)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Aerosol 3: Aérosols – Catégorie 3 Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR-FR -

www.griffon.eu 11/11